

## La Basilicate, l'Italie oubliée



Du 7 au 12 octobre 2021



  
**Preference**

**Preference Travel Team**  
Lic. A 1652

Rue des Francs 79 boîte 4 – 1040 Bruxelles  
Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22  
info@preference.be | www.preference.be

## La variété des paysages de la région du Basilicate est à l'image de la diversité de son patrimoine artistique et culturel.

Malgré qu'elle compte deux ouvertures sur la Méditerranée - l'une sur la mer tyrrhénienne, l'autre sur la mer Ionienne - la région est tournée vers l'intérieur.

Des terres accidentées et boisées au sud-ouest avec la chaîne des Apennins méridionale dont certains points culminent à plus de 2000m, des reliefs volcaniques autour du mont Vulture au nord-ouest, des collines désolées au centre où des paysages lunaires ont été dessinés par l'eau et le vent, des plateaux déserts percés de grottes au nord-est et, à l'est, de vastes étendues couvertes d'arbres fruitiers rattrapant doucement le sable ambré de la côte Ionienne.

## PROGRAMME :

**BRUXELLES → MILAN → NAPLES - MARATEA**

**JEUDI 7 OCTOBRE**

Le matin, envol vers Naples (via Milan) avec la compagnie régulière Alitalia.

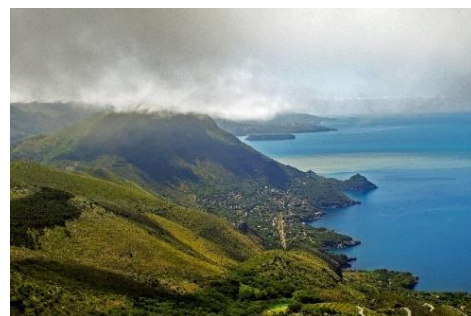
Arrivée à Naples en début d'après-midi. Accueil par votre guide francophone et transfert vers un restaurant local pour le déjeuner.

Les habitants de la Basilicate, territoire nommé ainsi depuis le 11<sup>e</sup> siècle quand la région était dominée par les Byzantins et gouvernée par un *basileus* (roi), n'ont jamais aimé utiliser le nom dérivé pour se désigner.

Bien avant les Lucaniens, les Oenotres avaient établi dès le 11<sup>e</sup> siècle av. J-C. le commerce avec l'est de la Méditerranée, l'Afrique et même la mer Baltique. Les Grecs ont suivi. Ensuite, les Romains ont contribué à l'exceptionnel développement de l'intérieur des terres.

Après la chute de l'Empire au V<sup>e</sup> siècle, un vrai défilé de peuples, dont les Byzantins, Sarrasins, Normands, Souabes, Albanais, Aragonais, etc., ont tenté leur chance d'étendre leur territoire grâce à son emplacement stratégique. Pour finir, il y eut même une petite interruption napoléonienne : la branche espagnole des Bourbons, roi des deux Siciles, à qui la Basilicate a appartenu jusqu'à son rattachement au royaume d'Italie en 1860.

Chacun a apporté sa civilisation, ses traditions, son art et a participé à la constitution d'un patrimoine unique au monde, d'une richesse exceptionnelle.



En après-midi, transfert vers le **Parc Archéologique de Velia**, situé au Parc National de Cilento et classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Faisant partie de la Grande-Grèce, la ville de Velia a été fondée vers la moitié du 5<sup>e</sup> siècle av. JC. Parmi ses édifices, la plupart remontant à l'époque hellénistique et romaine, se démarque la *Porta Rosa*, un imposant monument qui avait la double fonction de liaison entre les deux quartiers de la ville et de viaduc reliant les deux sommets de l'acropole. Cette enceinte est considérée comme l'un des joyaux du Parc.



Transfert vers Maratea et dîner dans un restaurant local.

Installation et nuitée à l'hôtel Murmann 4\* (ou similaire).



## MARATEA – PADULA - POTENZA

VENDREDI 8 OCTOBRE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite de la ville de **Maratea**.

Un parfum de côte amalfitaine souffle sur Maratea, véritable trésor secret et lieu de villégiature de quelques privilégiés. Enclavée entre la Campanie et la Calabre, la ville se trouve le long du littoral tyrrhénien de la Basilicate qui, préservée, est recouverte de maquis méditerranéen sur fond de falaises vertigineuses truffées de grottes et surplombée par des villages perchés.

On y retrouve le Christ Rédempteur donnant à la ville des airs de Rio de Janeiro. Son ancien centre historique a su conserver au fil des siècles la structure médiévale avec ses ruelles étroites et ses bâtiments imposants, ainsi que des témoignages artistiques et architecturaux. Connue comme la "Ville aux 44 églises", Maratea abrite nombreux édifices religieux, chapelles, monastères, grottes et ermitages.



Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation vers **Padula** pour visiter la **Chartreuse de Saint Laurent**, classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO grâce à sa magnificence architecturale et son abondance de trésors artistiques.

Fondée en 1306, la **Certosa di San Lorenzo** a été construite entre les 14<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>. Son style baroque actuel est dû aux transformations effectuées entre les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles pendant son édification.

Avec une superficie de 250.000m<sup>2</sup>, la structure est composée de 320 pièces, 2,5km de couloirs, galeries et vestibules, 300 colonnes, 500 portes, 550 fenêtres, 13 cours, 100 cheminées, 52 escaliers et 41 fontaines !

Son enceinte accueille notamment une magnifique bibliothèque tout en lambris, des chapelles ornées de fresques, une cuisine dotée d'une imposante cheminée ainsi que le **Musée Archéologique Provincial** de la Lucanie Occidentale avec une collection d'objets témoignant des us et coutumes, ainsi que des costumes des habitants de la région.

Cet ensemble, immense, est considéré comme l'un des complexes monumentaux baroques les plus somptueux du sud de l'Italie, la plus grande Chartreuse du pays ainsi que l'un des plus grands monastères d'Europe méridionale.



Continuation vers Potenza.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Grande Albergo 4\* (ou similaire).



Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers **Melfi** en passant par **Ripacandida** pour la visite du **sanctuaire de San Donato**, célèbre pour ses fresques du XVe siècle du style Giotto.

Arrivée à Melfi et visite de la ville et de son musée.

Entourée par des remparts du 15<sup>e</sup> siècle bien conservés, Melfi se dresse au pied du Mont Vulture. Ses fondations datant du néolithique, les Lucaniens sont parmi les premières civilisations à s'installer sur le territoire qui, situé entre les Pouilles et la côte tyrrhénienne, profite d'une position stratégique.

Après la chute de l'Empire Romain, la ville gagne en importance au Moyen Age en tant que capitale des Normands. Leur plus grand témoignage est le château qui accueille à présent le Musée Archéologique National qui réunit les objets découverts dans les fouilles dont le remarquable sarcophage romain retrouvé à Rapolla.



Déjeuner en cours de route dans une **cave-à-vin** locale et dégustation de l'*Aglianico del Vulture*, l'un des vins rouges les plus importants de l'Italie et, probablement, l'un des plus anciens consommés au monde.

L'après-midi sera consacrée à la visite de **Venosa**.

Connue pour être la ville natale du poète Horace, elle abrite deux importants monuments. D'une part l'imposant château Aragonais, construit au 15<sup>e</sup> siècle et transformé en résidence privée au 16<sup>e</sup> pour un membre de la noblesse italienne. De l'autre, l'Abbaye de la Sainte Trinité, l'un des monuments le plus intéressants du Sud de l'Italie.

Originnaire du 5<sup>e</sup> siècle, l'abbaye se divise en deux églises : une ancienne, érigée sur un précédent temple romain, et une nouvelle qui, agrandie à partir du 11<sup>e</sup> s. pour devenir une immense basilique, ne fut jamais achevée.



Aux alentours, on y trouve une grande zone de fouilles archéologiques comprenant les bains, la *domus* avec des sols en mosaïque dans les différentes salles, l'amphithéâtre et le complexe épiscopal.

Retour à Potenza. Dîner et nuit à l'hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel.

En matinée, départ vers **Castelmezzano** et **Pietrapertosa**.

Situés dans la région des Dolomites Lucaniennes, sur des pics opposés, Castelmezzano et Pietrapertosa font partie de la liste des « **plus beaux villages d'Italie** » grâce à leur composition urbaine qui se confond avec la montagne et la roche. Une caractéristique qui leur a valu la définition de « ville-nature ».

Côté patrimoine, Castelmezzano héberge dans sa *Chiesa Madre*, une Vierge à l'Enfant en bois sculpté du 14<sup>ème</sup> siècle. A Pietrapertosa, le village le plus élevé d'Italie (1088m), les restes d'une forteresse sarrasine transformée en château par les Normands dominent les hauteurs permettant de profiter des paysages suggestifs et exceptionnels de la région.

Le village abrite également l'église du **couvent San Francesco** (1470), où l'on peut découvrir un chœur en bois sculpté, un superbe polyptyque et des fresques du 16<sup>ème</sup> siècle.

Déjeuner dans un restaurant local en cours de route.



En après-midi, départ vers **Matera** en passant par **Craco** et **Montescaglioso**.

Craco, connue comme la « ville fantôme », est une destination incontournable en terre lucanienne pour son caractère suggestif et sa beauté, effrayante et émouvante à la fois. Détruit après plusieurs glissements de terrain, infiltrations d'eaux, tremblements de terre et erreurs humaines, le village fut définitivement abandonné en 1963. Les maisons et bâtiments en pierre accrochés au rocher de la vieille ville résistent encore et parmi elles, la tour normande, qui se distingue en position dominante par rapport à l'ancien village.



Le village, qui a servi de toile de fond pour plusieurs films dont notamment la Passion de Christ de Mel Gibson, est inscrit depuis 2010 sur la liste de sites à sauvegarder par la « World Monuments Fund ».

**Montescaglioso** est l'un des trésors cachés de la Basilicate. Dominant la rivière Bradano, son emplacement stratégique l'a fait objet d'innombrables convoitises au long des siècles. Grecs, Romains, Normands se sont succédé pour s'emparer de la ville qui a connu son apogée au 12<sup>e</sup> s. comme témoignaient son château et ses murs défensifs dont il ne reste plus que des vestiges.

De nos jours, l'importance de la cité est due aux quatre complexes monastiques qui lui ont valu la définition de "Ville de Monastères". Parmi eux, se démarque **l'Abbaye bénédictine de San Michele Arcangelo** par son originalité grâce aux nombreux styles différents qui la composent. La structure comprend un noyau central avec des splendides cloîtres de la Renaissance ainsi que l'église qui garde encore sur ses murs quelques fresques du 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, époque à laquelle elle a été reconstruite. Il s'agit d'un des monastères bénédictins les plus importants du sud de l'Italie.



Arrivée à Matera en début de soirée.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel San Domenico al Piano 4\* (ou similaire).



Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la visite de **Matera** et la Crypte du Péché Originel.

La célèbre ville de Matera est inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité grâce à ces Sassi, en français «cailloux» et ses maisons creusées en partie dans la roche calcaire. Selon l'UNESCO, elle est l'exemple le plus remarquable et le plus complet d'un ensemble d'habitations troglodytiques de la région méditerranéenne, parfaitement adapté à son terrain et à son écosystème.

La ville compte également 155 églises rupestres creusées dans la roche, qui remontent pour la plupart des cas à une période comprise entre les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles.

Un autre aspect extrêmement intéressant à observer est le système complexe de récupération des eaux de pluie. Cet impressionnant système troglodytique de distribution de l'eau est constitué par des canaux souterrains ou taillés, par des bassins de décantation, des citernes et des gouttières pour récupérer l'eau des toits.



Le point culminant de la matinée sera la visite de la Crypte du Péché Originel, située dans une cavité rocheuse surplombant la falaise calcaire, où vous trouverez des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament racontées sur un cycle de fresques du IX<sup>e</sup> s. Un parcours son et lumières fait de la visite à la « Chapelle Sixtine de la peinture rupestre » une parfaite fusion entre émotion et culture.

Déjeuner dans un restaurant local.

En après-midi, visite du **sous-sol de Matera** (situé en dessous de la place centrale Piazza Vittorio Veneto), avec des maisons, des magasins, des églises rupestres et des citernes pour recueillir l'eau de pluie, faisant partie d'un complexe système souterrain appelé *Palombaro Lungo*.

Retour à l'hôtel. Dîner et nuitée à l'hôtel.





Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ tôt vers **Metaponto** et visite de son **site archéologique**.

De la cité grecque fondée au 8<sup>e</sup> av. J-C, ne subsistent plus aujourd'hui que quelques vestiges archéologiques dont l'*Antiquarium*, le théâtre, l'Agora et plusieurs temples dédiés à Athéna, Apollon, Héra, Aphrodite et Demeter, ainsi que des monuments de l'époque romaine tels que le *castrum*. Le *Tavole Palatine* est un imposant temple dorique de la fin du 6<sup>e</sup> siècle dédié à Héra.

Metaponto fut également importante grâce aux poèmes d'Horace ainsi que pour le mathématicien Pythagore, qui y implanta son école philosophique au 6<sup>e</sup> s. av. J-C, après son expulsion de Crotona.



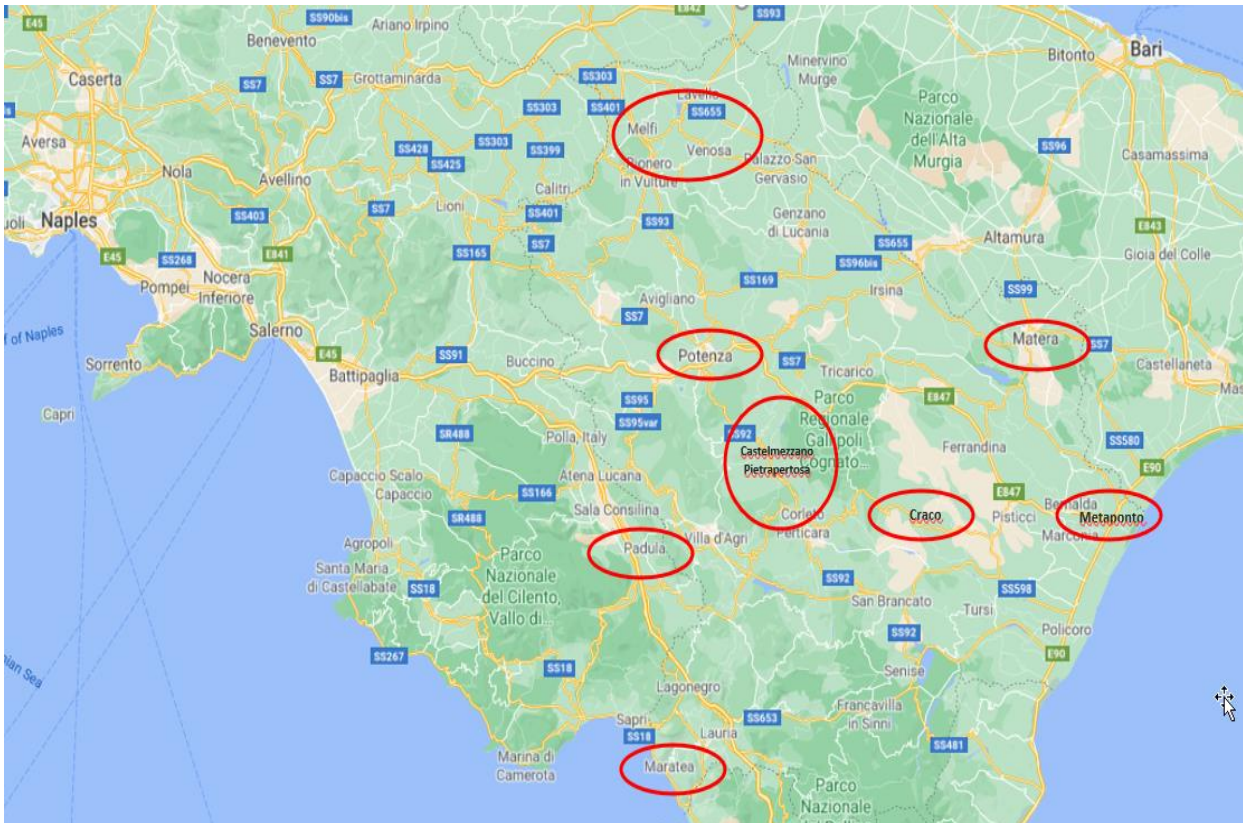
Transfert vers l'aéroport de Bari et déjeuner libre.

En début d'après-midi, envol vers Bruxelles via Milan.

Arrivée en soirée à Bruxelles.

**- FIN DE VOTRE SEJOUR -**

# CARTOGRAPHIE



# Le prix :

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **1.990 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **275 €**

## CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols internationaux à bord de la compagnie régulière Alitalia.
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous réserve de modification par la compagnie aérienne, à ce jour : ± 120 €).
- ✍ Les services d'un guide local parlant français.
- ✍ Le logement en chambre double et petit déjeuner aux hôtels mentionnés (ou similaires).
- ✍ La pension complète (à l'exception d'un déjeuner).
- ✍ Les boissons à chaque repas (½ bout. eau, ¼ vin local).
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme.
- ✍ Les droits d'entrée dans les sites visités.
- ✍ L'accompagnement professionnel de Preference Travel Team.
- ✍ La prime du fonds de garantie.
- ✍ La TVA d'application

## CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ Le déjeuner du jour 6.
- ✍ Les boissons hors forfait
- ✍ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✍ Les assurances.

*LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 19/04/2021*

## REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UNE **CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT** VALIDE PENDANT LA DUREE DU SEJOUR. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

LE TERRAIN IRREGULIER DE LA REGION ET LES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES N'ETANT PAS PARFAITEMENT ADAPTEES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE, IL EST CONSEILLE D'AVOIR UNE APTITUDE PHYSIQUE POUR CE VOYAGE.

L'ORDRE DES VISITES POURRAIT ETRE MODIFIE SI BESOIN ET ADAPTE EN FONCTION DES NORMES EN VIGUEUR AU MOMENT DU VOYAGE POUR LE BON DEROULEMENT DE CELUI-CI.

LES PHOTOS SONT PRESENTEES A TITRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.

**INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :  
LA BASILICATE, L'ITALIE OUBLIEE**

**DU 7 AU 12 OCTOBRE 2021**

A RENVOYER CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** Lic. A 1652

RUE DES FRANCS 79 BTE 4 - 1040 BRUXELLES | TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22 | INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

Je, SOUSSIGNE,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE EMAIL : .....

**RESERVE ... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE.**

**DONNEES PASSAGER N°1** (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE ET/OU PASSEPORT)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (ENTOUREZ LA MENTION UTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

**DONNEES PASSAGER N°2** (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE ET/OU PASSEPORT)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (ENTOUREZ LA MENTION UTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

**TYPE DE CHAMBRE :**  DOUBLE A 1 LIT  DOUBLE A 2 LITS  DOUBLE A PARTAGER  SINGLE

**EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »**

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID\* (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

*\*Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture COVID*

**PRIX :**

- LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **1.990 €**  
 LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **275 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

**UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.**

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 07 SEPTEMBRE 2021.

**PAIEMENTS :**      **IBAN :** BE92 7440 6349 9223  
                          **SWIFT/BIC :** KREDBEBB  
                          **REFERENCE :** BASILICATE D.3511

*EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.*

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A ..... , LE .....

**SIGNATURE POUR ACCORD :**

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

### 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

### 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

### 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

### 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

### 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### 6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

### 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

### 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

### 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

### 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

### 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8  
B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08  
www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652  
01/07/2018